

DG/AL Délibération n° DG62-301123 Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le

ID: 064-286400031-20231214-DG62\_301130-DE

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **JEUDI 30 NOVEMBRE 2023**

Sur convocations envoyées le quinze novembre deux-mille-vingt-trois, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques s'est réuni le trente novembre deux-mille-vingttrois à quatorze heures à la Maison des Communes à PAU, sous la présidence de M. PATRIARCHE.

COLLECTIVITÉS AFFILIÉES	Représentants de	s communes	
TITULAIRES	Representants de	SUPPLÉANTS	
ALTHAPÉ Lydie, Maire de LANNE-EN-BARÉTOUS	Présente	ETCHEVERRY Michel, Maire de BONLOC	2
ALZURI Emmanuel, Maire de BIDART,	riesente	ETCHEVERRY MICHEL, Maire de BONEOC	-
2 <sup>ème</sup> Vice-président	Excusé	MARJAK Claire, Adjointe au Maire de BIDART	Présente
ARRIBAS-OLANO Patricia, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-DE-LUZ	Excusée	CALDERONI Jean-Louis, Maire de BIZANOS	Présent
AUSSANT Claude, Maire d'ARUDY, 3ème Vice-président	Excusé Pouvoir donné à Mme MAINE	BERGERET-TERCQ Jean-Marie, Maire d'ARTIX	
BALEIX Jean-Michel, Adjoint au Maire de LESCAR	Présent	SOREAU Éric, Adjoint au Maire de SAINT-JEAN-DE- LUZ	2
BERNOS Michel, Maire de JURANÇON, 4 <sup>ème</sup> Vice-président	Excusé	CASENAVE Henriette, Conseillère municipale de JURANÇON	Présente
CABANNE Marie-Pierre, Maire de GOMER	Excusée	MOULAT Monique, Maire de SÉVIGNACQ- MEYRACQ	=
CASET Christelle, Maire de LARCEVEAU-ARROS- CIBITS	Excusée Pouvoir donné à Mme ALTHAPÉ	BEHOTEGUY Maïder, Maire de BARDOS	5
CASTREC Valérie, Conseillère municipale d'ANGLET, 1ère Vice-présidente	Excusée Pouvoir donné à M. LABAT	DUTARET-BORDAGARAY Claire, Maire d'UHART- CIZE	Excusée
DENAX Jean-Marc, Maire d'ARTIGUELOUVE	Présent	BERNOS André, Maire d'AGNOS	¥
DESSÉRÉ Jean-Michel, Maire de LEMBEYE	Présent	DUTOYA Emilie, Adjointe au Maire de CIBOURE	
GRAMMONTIN Nadia, Maire de CASTETNER	Excusée	LACARRÈRE Florent, Maire de LABATMALE	Excusé
HIRIART Michel, Conseiller municipal de BIRIATOU	Excusé Pouvoir donné M. PATRIARCHE	DUDRET Victor, Maire de RONTIGNON	2
JAURIBERRY Bruno, Maire de BUSSUNARITS- SARRASQUETTE	Excusé	ETCHEGOIN Pascale, Adjointe au Maire de ST-JEAN- PIED-DE-PORT	
LABAT Marc, Maire d'IGON	Présent	BONNASSIOLLE Jean-Pierre, Adjoint au Maire de NAY	-
MAINE Sylvie, Adjointe au Maire de MONTAUT 1 <sup>ère</sup> Administratrice déléguée	Présente	DURAND Pascale, Adjointe au Maire de NAY	-
OTHART Maryse, Maire de SAINTE-ENGRÂCE	Excusée	ARROSSAGARAY Pierre, Maire de SAUGUIS-ST- ETIENNE	-
OXIBAR Marc, Maire d'OGEU-LES-BAINS 2ème Administrateur délégué	Excusé	MARTIN Fernand, Maire de BUZY	
PATRIARCHE Nicolas, Maire de LONS, Président	Présent	HORROD Vanessa, Adjointe au Maire de LONS	8
SANZ Alain, Maire de RÉBÉNACQ	Excusé Pouvoir donné à M. MARTIN	TISNÉRAT Corinne, Adjointe au Maire de GAN	2



Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Représentants des Établissements public Publié le 18/12/2023			
LAURENT Patrice, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	Présent	CASAUBON Jean-LD: 064-286400031;20231214-DG62_3 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'OSSAU	01130-DE
CARRIQUE Renée, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE	Excusée	DESSEIN Michaël, Conseiller communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE D'OSSAU	Excusé
KELLER Laurent, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN	Présent	SAMANOS Laurence, Conseillère communautaire de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS	S#5

COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES ADHÉRENTES			
F	Représentants des (	Communes	
DUHART Agnès, Adjointe au Maire de BAYONNE	Excusée Pouvoir donné à M. BALEIX	DURRUTY Sylvie, Adjointe au Maire de BAYONNE	( <del>( )</del>
LIPSOS-SALLENAVE Véronique, Adjointe au Maire de PAU	Présente	PLEGUE Jean-François, Conseiller municipal de PAU	.(2)
Représ	sentants des Établis	ssements publics	
JOUHANDEAUX Béatrice, Membre du Conseil d'Administration du CCAS DE PAU	Excusée Pouvoir donné à M. DENAX	FERRATO Claude, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU-BÉARN PYRÉNÉES	Excusé
PINATEL Anne, Membre du Conseil d'Administration du CCAS DE BIARRITZ	·		Excusée
R	eprésentants du De	épartement	
BRUTHÉ Anne-Marie, Conseillère départementale du Pays de BIDACHE, AMIKUZE et OSTIBARRE	Excusée	SÉMAVOINE Monique, Conseillère départementale de PAU	Ē
LABORDE Laure, Conseillère départementale d'OLORON-SAINTE-MARIE	Excusée	VALS Martine, Conseillère départementale de BIARRITZ	=

Nombre de membres en exercice 29	Quorum	15	
Nombre de présents et pouvoirs 14 + 8	Votants	22	

M. SAINT-PIERRE, Responsable du Service de Gestion Comptable de PAU, était absent.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION: M. MARCHAND, Directeur; M. SBIHI, Directeur adjoint; Mme SIMONNET, Responsable de la Direction Emploi, Mobilité et RH; Mme LASSERENNE, Responsable de la Direction Expertise juridique et Instances consultatives; Mme WITTERKOËR, Responsable de la Direction Santé et conditions de travail; Mme LAPIEZ, Responsable du Pôle Archives et Mme DUARTE, Attachée de direction.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MAINE.

## **AXES TRANSVERSAUX**

## Plan de formation mutualisé 2024-2026

Par délibération n°DG93-081220, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a approuvé la mise en place :

- Du règlement de formation mutualisé à destination des agents des Centres de Gestion de Nouvelle-Aquitaine par le Centre de Gestion de la Gironde, coordonnateur régional, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- Du plan de formation pour les années 2021 à 2023 (trois ans).



2

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

ID: 064-286400031-20231214-DG62\_301130-DE

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 18/12/2023

Le bilan de ces trois années, au niveau régional, est le suivant :

2021: 20 formations organisées – 28.5 jours – 239 agents formés.

2022: 16 formations organisées (dont 5 dédoublées en plusieurs sessions) - 39 jours - 279 agents formés,

2023: 22 formations organisées (dont 5 dédoublées en plusieurs sessions) – 54 jours – 359 agents formés.

Le plan de formation arrivant à son terme le 31 décembre 2023, il convient de proposer des actions de formation pour les années 2024 à 2026.

Il est proposé que les axes prioritaires de formation définis dans le premier plan de formation soient reconduits dans le plan 2024-2026 à savoir :

Axe n°1: maintenir l'efficience professionnelle des agents des CDG pour les missions obligatoires,

Axe n°2: former et accompagner les agents des CDG aux nouvelles missions obligatoires inscrites dans le Schéma régional de Coordination, de Mutualisation et de Spécialisation (analyse des besoins, compétences à venir qui pourraient entraîner des besoins de formation – axes communs de formations collectives prioritaires – objectifs de formation par métiers).

Axe n°3: former et accompagner les agents des CDG pour les missions facultatives développées dans chaque structure,

Axe n°4: à la demande particulière d'un rapporteur, d'un pilote technique ou d'un membre d'un COMOP et, sous réserve de la validation en comité de suivi des Directeurs/Directrices.

Un recensement des besoins a été envoyé aux référents formation des 12 Centres de Gestion néo- aquitains afin de connaître les besoins et ainsi proposer les actions de formations pour les années 2024, 2025 et 2026.

Le plan de formation mutualisé 2024-2026 est joint en ANNEXE 2.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil d'Administration

APPROUVE à l'unanimité le renouvellement du plan de formation mutualisé pour la période 2024-2026.

Pour extrait certifié conforme au registre Fait à PAU, 14 décembre 2023

> Le Président Nicolas PATRIARCHE

Maire de Lons

Conseiller départemental de Lescar. Gave et Terres du Pont-Long





## PLAN TRIENNAL DE FORMATION

ANNEE 2024		
1	DSN	
2	Rémunération : les fondamentaux	
3	Rémunération : perfectionnement	
	Gestion des congés maladie/impact en matière de rémunération et de RI/Régime	
4	spécial et régime général	
5	URSSAF : cotisations, contributions, contrôle, cas pratiques	
6	Cumul emplois et rémunération	
7	Comment attirer et fidéliser les meilleurs candidats	
	Contrôle de gestion en matière de RH : indicateurs et tableaux de bord de la fonction	
8	RH	
	Elaboration et pilotage du budget, de la masse salariale et autres dépenses de	
9	personnel	
10	Résoudre les conflits à l'intérieur d'une équipe	
11	Travailler efficacement en mode projet : méthodologie et outils	
12	Agents contractuels de droit public	
	Droit du travail applicable à la FP	
k	Rédiger des notes et rapports avec méthode	
	Perfectionner ses écrits professionnels	
	Rédiger les délibérations, décisions, arrêtés et contrats en RH	
	Initiation à la gestion statutaire dans la FPT	
	Gestion statutaire : perfectionnement	
	Retraite des agents titulaires : initiation	
20	Formation de formateurs occasionnels sensibilisation	
	Accidents et maladies dans la FP : reconnaissance et indemnisation dans les deux	
	régimes	
	CITIS (congé pour invalidité temporaire imputable au service)	
	Indisponibilité physique : perfectionnement/actualisation	
	Les positions administratives	
25	Manager responsable : posture et rôle du manager	

	ANNEE 2025
1	Rémunération des élus
2	
3	Frais de déplacement
3	Rémunération : perfectionnement
4	Gestion des congés de maladie/impact en matière de rémunération et de régime indemnitaire/régime spécial et régime général
5	Cuml emplois et de rémunération
6	Droit diciplinaire
7	Drotaction statutaire de l'agen agreccé eu paurauisi dans l'aversies de ses farations
8	Protection statutaire de l'agen agressé ou poursuivi dans l'exercice de ses fonctions
_	Absentéisme des agents territoriaux : de l'analyse au plan d'actions
9	Travailler efficacement en mode projet : méthodologie et outils
11	Droit du travail applicable à la FP
12	
13	
14	grand at grand at promotion in production of
	Emplois à temps non complet des collectivités territoriales
16	Retraite des agents titulaires : perfectionnement
	Retraite du régime général de la sécurité sciale et retraites complémentaires
17	IRCANTEC, ARRCO-AGIRC
18	Formation de formateurs occasionnels : perfectionnement
19	Mise en œuvre du CPF dans la FP
20	Détachement - disponibilité et mise à disposition : perfectionnement/actualisation
21	Indisponibilité physique : perfectionnement/actualisation
22	Indisponibilité physique dans la FPT

ANNEE 2026		
1	Rémunération des élus	
2	URSSAF : cotisations, contributions, contrôle, cas pratiques	
3	Mise en place, fonctionnement et compétences des CST, CAP, CCP et formations spécialisées	
4	Cumul emplois et de rémunération	
5	Droit diciplinaire	
6	Enjeux et problématiques de GPEEC dans le secteur public	
7	Travailler efficacement en mode projet : méthodologie et outils	
8	Gestion statutaire : perfectionnement	
9	Avancement de grade et promotion interne : procédures et cas pratiques	
10	Formation de formateurs occasionnels : perfectionnement	
11	Mise en œuvre du CPF dans la FP	
12	Indisponibilité physique : perfectionnement/actualisation	